

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Société Arcelor Alamb Bron Zumarraga représentée par son Administrateur, monsieur Gonzalo Urquijo, a déclaré le 6 juin 2006, avoir effectué le 31 mai 2006, au profit de la société Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI) un apport de 292.501 actions Sonasid, au cours unitaire de 1.350 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de Sonasid.

Suite à cette transaction, Arcelor Alamb Bron Zumarraga ne détient plus aucune action Sonasid.

Contact CDVM :
Tel : 037 68 89 27
E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma